

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 7 mars 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

NOR : AGRS1103884A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire en date du 7 mars 2011, est autorisée au titre de l'année 2011 l'ouverture d'une première session pour le recrutement de professeurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Le nombre total de places offertes à cette première session est fixé à 15.

Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections suivantes de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA), conformément au tableau ci-après :

ÉTABLISSEMENT	NUMÉRO de l'emploi	DISCIPLINE	NUMÉRO de section CNECA
Institut des sciences du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	PR 01-761	Nutrition humaine : spécialité métabolisme protéique et énergétique	4
Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro)	PR 02-148	Economie de la qualité	9
	PR 08-324	Pathologie végétale	5
Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) – centre de Rennes – centre d'Angers	PR 03-186	Physico-chimie des aliments	4
	PR 03-192	Statistiques appliquées	3
	PR 03-762	Nutrition et alimentation animales	6
	PR 07-306	Arboriculture fruitière	5
	PR 07-791	Physique des transferts	3
Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup) Campus agronomique	PR 16-742	Agronomie–Production végétale	5
	PR 16-768	Economie rurale	9
Ecole nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux (ENITAB)	PR 15-582	Cœnologie	4
	PR 15-585	Sciences du bois	3
Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP)	PR 20-030	Sciences humaines et paysage	9
Ecole nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFA)	PR 23-691	Sciences de l'éducation : évaluation et individualisation des parcours de formation	9
	PR 23-743	Agronomie	5

Ces concours de première session sont organisés selon les modalités suivantes :

– la date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au lundi 11 avril 2011, à 17 heures ;

- la date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au mardi 12 avril 2011, à 17 heures, le cachet de la poste faisant foi.

La date des épreuves, la composition des jurys et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés du ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement) jusqu'à la veille de la première épreuve. Aussi, les candidats sont invités à s'informer de cette situation en temps utile auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent.

Tout renseignement complémentaire relatif aux concours peut être obtenu auprès de chaque établissement organisateur dont la liste et les coordonnées ainsi que les profils de postes sont accessibles à l'adresse suivante : www.sup.chlorofil.fr.